

Concours *Écrire un Conte*

Un concours d'écriture sur le thème : **Écrire un Conte** est organisé
DU 10 DECEMBRE 2011 AU 20 MARS 2012
par l'association **Écrire en Océanie Nouvelle-Calédonie**
en collaboration avec la **Médiathèque Ouest, la Médiathèque Nord**
et l'association des **Bibliothécaires de la province Nord (ABPN)**.

REGLEMENT

Article 1 : Les participants au concours devront écrire un conte dont l'action se déroulera dans le Pacifique.

Il commencera par l'incipit : « En ces temps-là, les hommes... »

Article 2 : L'œuvre de fiction, inédite, devra être écrite en langue française. La production est limitée à 4 pages A4, en corps 12 et à un seul texte par candidat.

Article 3 : L'œuvre portera un titre mais ne sera pas signée. Sur une page annexe seront mentionnés le titre, le nom de l'auteur, son âge, son courriel et/ou son numéro de téléphone, son adresse, avec la mention : *Si je suis lauréat, j'autorise Écrire en Océanie à publier le présent conte dans la revue Épisodes Nouvelle-Calédonie et/ou sur le site d'Écrire en Océanie.*

Article 4 : L'œuvre sera envoyée par mail à contact@ecrire-en-oceanie.nc avant le 20 mars 2012. Un dépôt est possible en 6 exemplaires chez les partenaires relais d'Écrire en Océanie : Bibliothèques de Voh – Pouebo – Koné/Pouembout – Koumac - Poindimié - Boulouparis – Thio – La Foa - Moindou - Canala – Librairie Calédolivres à Nouméa. Les manuscrits ne seront pas renvoyés, ils seront détruits.

Article 5 : Deux catégories sont retenues : Jeunes de moins de 20 ans et Adultes.

Article 6 : Les lauréats des éditions précédentes peuvent envoyer un récit qui, à la suite du jugement incontestable et sans appel du Jury, pourra être inséré dans la publication finale, mais ne peuvent concourir pour l'attribution du prix.

Article 7 : Le jury sera présidé par :

Claudine Jacques,
Présidente d'Écrire en Océanie,
Morgane Goromoédo
Directrice de la médiathèque Ouest
Simeï Paala,

Conservatrice des médiathèques du Nord.

Il est composé de :

Frédéric Ohlen, Firmin Mussard,
Solange Paillandi, Michel Chevrier
Tristan Derycke, Nicole Perrier,
Améline Darbois pour l'APBN,
Thierry Skrzydlinski, Frédérique Viole,
Aurore Whaap

Article 8 : Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 9 : Les résultats seront proclamés lors la semaine du livre de la médiathèque Ouest (fin avril 2012) et annoncés par voie de presse. Les lauréats seront récompensés par une publication, voir article 3.

Article 10 : La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article 11 : L'association Écrire en Océanie, en accord avec les médiathèques Ouest et Nord, l'association des Bibliothécaires de la Province Nord, se réserve le droit de modifier ce concours ou de l'annuler si besoin était.

Écrire en Océanie

Revue et livres à consulter sur
<http://www.ecrire-en-oceanie.nc>

